Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-124_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Date de convocation :

17/11/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

22

Nombre de votants :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°124/2025

Le 24 novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GUENNEGUES Jean- Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. BLANCHARD Noël ayant donné pouvoir à M. GUENNEGUES, Mme GOBBE Dorothée ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. GOURVEZ Jean-Yves ayant donné pouvoir à M. DEVERRE, M. LARS Roger ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. LEZENVEN Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme LASTENNET, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. DEFLOU

Membres absents et excusés :

Mme CALVEZ Michèle, Mme JAMBOU Laura, Mme LE MONZE Fanchon

M. GUENNEGUES est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Yves LE MOIGNE, Vice-Président en charge de la cohésion sociale, de l'enfance / jeunesse, de la culture et des loisirs.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Branche famille de la Sécurité Sociale, organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans à partie du 1er janvier 2026.

La convention territoriale globale réunit la Caf, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne maritime et les communes membres ainsi que le département du Finistère ; elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.

Le diagnostic partagé a été mené à l'échelle de la communauté de communes en 2024 et 2025. Les enjeux partagés, élaborés en novembre 2025, inscrits à la CTG sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui est amendé annuellement.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-124_2025-DE

L'objectif de cette CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale ; pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais d'un comité de pilotage et d'un comité technique et de commissions. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupes de travail. Ceux-ci sont composés des acteurs du réseau local.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires et jointe en annexe de la présente délibération,
- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029,
- Autorise Monsieur le Président à la signer.

Affiché le : 27/11/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS



Le Secrétaire,

Jean Luc GUENNEGUES

